



LIAISONS

10 décembre 2007
n° 363

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

Il refuse de négocier !

Le lundi 3 décembre, le président Filâtre réunissait une CPE élargie (aux membres du CA) qu'il présentait en ouverture comme préfigurant ce que sera le CTP (Comité Technique Paritaire) si la LRU est appliquée !...

Alors que la CGT (localement comme nationalement) pense que le CTP doit être un des lieux où s'établit le dialogue social entre syndicats et direction d'établissement, ce à quoi nous avons assisté ressemblait plus à une réunion d'information de la présidence de l'UTM qu'à une quelconque concertation.

En effet, les élus FERC-Sup CGT, SNASUB-FSU et SNPTES-UNSA étaient porteurs d'un communiqué intersyndical posant les revendications des personnels qui, selon nous, devaient être traitées d'urgence :

- **maintien des postes vacants de catégorie C :**

dans l'intérêt de tous les personnels (titulaires et précaires) le potentiel en postes de toutes catégories (A, B et C) doit être maintenu à l'université dans les années à venir. Et ce, pour permettre la reconnaissance des qualifications et des fonctions exercées des personnels, l'évolution des carrières des personnels titulaires et l'intégration des précaires.

- **L'amélioration de la situation des agents précaires :**

L'université bénéficie, depuis le 1^{er} septembre 2007, d'une détaxation sur les salaires qu'elle verse sur son budget. En année pleine cette économie est de l'ordre de 620 000 euros. Une partie de cette « économie financière » provient des charges sur salaires versés aux précaires. Comme première étape de cette amélioration et compte tenu de cette économie, l'assemblée des personnels demande le versement d'une prime exceptionnelle de 300 euros aux collègues précaires. Cette demande est justifiée par la nécessité de rapprocher la situation des précaires de celle de leurs collègues titulaires, qui touchent une prime, véritable complément de salaire.

La réponse du président a été un refus catégorique, « NON ! », accompagnée d'une liste de mesures imprécises (arrêtées sans négociation) et qui ne tiennent pas compte de la réalité de la situation (aucune création de poste et non remplacement de tous les départs à la retraite).

Toute négociation, toute discussion a été impossible. Cette première réunion préfigure le rôle que le président entend voir jouer aux organisations syndicales au sein des instances. Il voudrait que les organisations syndicales se transforment en partenaires d'accompagnement de ses décisions déjà arrêtées unilatéralement, avec seulement la possibilité de poser des questions.

CA, CPE, CTP, LRU ou autre, qu'importe le contexte : les élus FERC-Sup CGT sont les représentants des personnels et leur rôle au sein des instances, comme ailleurs, est de porter et de défendre les revendications des personnels.

**MESURES ARRETEES POUR 2008 ET PRESENTEES PAR LE PRESIDENT
(CPE DU 3 DECEMBRE 2007)**

ANALYSE ET PROPOSITIONS DE LA FERC-Sup CGT

LES MESURES ARRETEES POUR 2008 PAR LE PRESIDENT	L'ANALYSE ET LES PROPOSITIONS DE LA FERC-Sup CGT
Accompagnement individualisé des parcours professionnels : droit individuel à la formation, VAE, formation diplômante	<ul style="list-style-type: none"> - Le Droit individuel à la formation est inscrit dans la loi. - Toute formation professionnelle doit avoir lieu sur le temps de travail.
Développement de l'aide à la préparation aux concours	En 2008, le ministère a annoncé qu'il n'y aurait aucune création de poste, et que des départs en retraite ne seraient pas remplacés. Dans ces conditions, l'aide à la préparation aux concours est de la poudre aux yeux !
Création de dispositifs d'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Cet abondement de la part de l'UTM est directement lié au désengagement de l'état en matière d'action sociale (suppression des aides sociales rectorales). - L'action sociale ne doit pas devenir un outil de gestion des ressources humaines. - Cette somme pourrait, par exemple, servir à baisser les tarifs du restaurant des personnels.
Poursuite de l'effort de rattrapage des primes entre les personnels des différentes filières et détermination d'un montant minimum de progression toutes filières confondues.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour cela, il faut que les sommes nécessaires au rattrapage soient prévues afin de ne léser personne. - Les ANT doivent percevoir les mêmes primes que les ITRF (à travail égal, salaire égal). - Le versement des primes ne doit pas être suspendu en cas de maladie.
Application en année pleine du plan précarité (décision de juillet 2007)	Les mesures votées en CA en juillet 2007 doivent être reconduites tacitement jusqu'à la stabilisation de chaque ANT.
Utilisation des 6 emplois vacants de catégorie C pour l'intégration par concours d'ANT.	<ul style="list-style-type: none"> - En réalité, l'UTM dispose à ce jour de 4 postes vacants + 2 créations hypothétiques (créations demandées au ministère dans le domaine « sécurité ») - Ces postes doivent servir à intégrer des ANT, avec l'ancienneté comme seul critère à prendre en compte.
Développement des outils de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (redéploiement des postes, requalification des emplois)	La requalification des emplois signifie effectivement la suppression de postes de catégorie C ou B pour obtenir des postes de catégorie A. La CGT y est opposée.
Constitution d'un groupe de travail tripartite (Direction, Syndicats, Experts extérieurs) afin de mesurer les écarts fonctions/grades des titulaires et d'en améliorer l'adéquation.	Le groupe de travail tripartite est une application de la LRU (experts extérieurs). L'étude du sous-classement des agents titulaires doit reprendre pour permettre une véritable adéquation fonctions/grades.
Définition d'un plan pluriannuel de développement de la promotion interne présenté devant le CTP	La promotion interne est strictement liée au nombre de postes mis aux concours. La non-crédation de postes et le non-remplacement des départs à la retraite, entraînent une diminution du nombre de postes ouverts aux concours et donc de celle des promotions possibles.
Demande de transformation de 3 emplois de catégorie C en catégorie A en 2008.	Alors que le ministère laissait toute latitude aux présidents d'universités, notre président décide de prendre de l'avance sur la suppression de la catégorie C. La CGT demande le maintien de tous les postes de catégorie C.

Budgétisation de l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) des personnels titulaires sur emploi gagé.

L'intégration « Sapin » nous imposait des emplois gagés. L'UTM se doit d'appliquer à ces titulaires « Sapin » les mêmes dispositions qu'aux autres agents titulaires. L'effet GVT en fait partie. Sa budgétisation n'est pas une nouveauté et ne sert ici qu'à gonfler la somme globale annoncée par le président. Cette disposition n'en est pas réellement une !

OOOOOOOOOOOOOO

Pour une véritable négociation

Dès le blocage de l'université, puis la décision du président de fermer administrativement l'université, les représentants de la FERC-Sup CGT ont participé aux réunions (direction, syndicats des personnels) et aux réunions tripartites (direction, syndicats du personnel, comité de lutte étudiant).

Notre participation a toujours eu pour objectif de :

- maintenir la cohésion de la communauté universitaire ;
- éviter les violences d'où qu'elles viennent ;
- **être entendus en tant que représentants des personnels.**

Lundi 3 décembre, en CPE élargie, le président a rejeté en bloc les revendications dont l'intersyndicale était porteuse au nom de l'AG des personnels.

Le syndicat FERC-Sup CGT a donc décidé de ne pas participer aux réunions tripartites et de consulter les personnels et envisager avec eux des moyens d'action pour obtenir l'ouverture de véritables négociations et la satisfaction de leurs revendications.

Il adresse un courrier au Président lui demandant l'ouverture d'une négociation sur les revendications des personnels.

Il est utile de rappeler que le syndicat FERC-Sup CGT et ses élu(e)s:

- dans les instances, ne sont pas des administrateurs, dociles gestionnaires de la pénurie. Ils sont les représentants des personnels. Leur rôle est de s'opposer aux politiques de démantèlement du Service Public et de défendre les droits des salariés en portant leurs revendications.
- tiennent à maintenir l'unité syndicale. Ils l'ont encore montré à l'AG de vendredi dernier.
- continuent à porter la revendication première des personnels en lutte : **Retrait de la LRU** et à participer à toutes les mobilisations dans le cadre des actions spécifiques et interprofessionnelles.

A la prochaine Assemblée Générale des personnels, lundi 10 décembre, le syndicat FERC-Sup CGT de l'UTM proposera les revendications locales suivantes :

- * la masse salariale ne doit pas devenir une variable d'ajustement ;
- * transparence dans l'attribution des primes (nationales et locales), pas de prime au mérite ;
- * pas de veto présidentiel :
 - sur les recrutements enseignants ; maintien des commissions de spécialistes élues
 - sur les recrutements et mutations des personnels BIATOS
- * Pas de recours au PPP (Partenariat Public Privé) ;
- * Solidarité financière entre les composantes (organisée au niveau central) ;
- * Pas de recours aux tuteurs étudiants pour faire face au manque de personnel ;

- * Le CTP doit être un lieu de négociation ;
- * CA : pas de suppression des personnalités extérieures représentant les organisations syndicales.

Sans oublier : * Pas de suppression de postes de catégorie C * Amélioration de la situation des ANT

OOOOOOOOOOOOOO

L'heure est venue de se retrouver

Depuis des décennies, à chaque échéance électorale, la FSU et la CFDT s'affrontaient. Après les résultats, en parfaits « gentlemen », ils se partageaient fauteuils et strapontins et géraient les affaires de l'université.

Le mouvement à l'UTM contre la politique de régression sociale dont la LRU fait partie, a montré qu'entre eux l'entente n'était plus forcément cordiale.

Lors du CA du 29 novembre 2007, alors que des élu(e)s CFDT demandaient aux représentants de la FSU et en particulier au Vice Président (FSU) de clarifier leur position, ce dernier a quitté la salle après avoir dénoncé le manque de communication et d'écoute dont il était victime au sein de l'équipe présidentielle.

Aujourd'hui, le président ne répond pas aux demandes des personnels, notamment celle présentée par les syndicats CGT (FERC-Sup), FSU (SNASUB) et UNSA (A&I et SNPTES) concernant les postes de catégorie C.

Il arrête des décisions sans aucune concertation préalable.

Il est aussi évident que la présence des représentants de la FSU dans l'équipe présidentielle n'influe en rien sur la politique menée par le président.

L'heure est venue pour la FSU de rejoindre le camp de tous ceux et celles qui défendent l'université service public et ses personnels.

Confirmons ensemble l'unité syndicale dans la lutte contre la LRU et les mesures de régression sociale.

Agissons ensemble pour l'ouverture de vraies négociations et la satisfaction des revendications locales.



ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(Toulouse 2 : LIAISONS n.363)
/Title
()
/Subject
(D:20071012103145)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20071012103145)
/CreationDate
(Fabrice)
/Author
-mark-